



SF FORMATIONS | SAS, société par actions simplifiée au capital social de 1 000,00 € |
N° SIRET 892.767.617.00012 | N° de TVA FR70892767617 ·
Certification Qualiopi n° ATA I35 2024 | Enregistré sous le numéro 768 200 998 82
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

PROGRAMME DE FORMATION

Maîtriser la facturation électronique

Les objectifs

A l'issue de cette formation, chaque participant est capable de :

- Identifier une facture électronique
- Distinguer le rôle de chaque acteur (entre plateformes agréées, administration fiscale, acteur de dématérialisation...)
- Organiser les étapes-clés de la mise en œuvre de la facturation électronique au sein de son entreprise

Contenu de formation

Module 1 : Migrer vers une facturation électronique : rappel de la réforme

- Obligations légales en matière d'émission et de réception de factures électroniques, de leur calendrier de mise en œuvre par taille d'entreprise
- Analyse du sens de la réforme
- Le champ d'application de la facturation électronique
- Nouvelles mentions sur la facture électronique

Module 2 : E-invoicing : appréhender les acteurs, flux et le cycle de vie d'une facture électronique

- Le schéma en Y et les flux indispensables
- Les plateformes dématérialisations partenaires (PDP)
- L'annuaire des entreprises : concentrateur de données
- Les opérateurs de dématérialisation
- Le cycle de vie d'une facture
- L'interopérabilité des plateformes



SF FORMATIONS | SAS, société par actions simplifiée au capital social de 1 000,00 € |
N° SIRET 892.767.617.00012 | N° de TVA FR70892767617 ·
Certification Qualiopi n° ATA I35 2024 | Enregistré sous le numéro 768 200 998 82
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

Module 3 : Comprendre l'e-reporting

- Périmètres
- Données attendues par l'administration fiscale
- B2B international
- B2C
- Fréquence de transmission
- Focus sur le cas particulier du ticket Z (ou Z de caisse)

Module 4 : Contrôles fiscaux et PAF (Piste d'Audit Fiable) :

Les changements avec la facture électronique

Rédiger le cahier des charges et manager le changement

- Construire votre cahier des charges : les points d'attention pour les entreprises et pour les cabinets d'expertise-comptable
- Processus archivage : quel cadre réglementaire, par niveaux d'archivage et type d'offres ?
- Côté entreprise : effectuer une cartographie des process
- Côté cabinets d'expertise-comptable : quelles évolutions potentielles pour les métiers et les audits ?
- Processus facturation : en quoi la facture électronique va transformer les fonctionnements internes ?
- Quels changements anticiper en matière d'organisation du service finance de l'entreprise ?
- S'emparer des leviers de la conduite du changement : comment anticiper les résistances, sensibiliser sur les gains futurs de la facturation électronique ?
- Traitement des factures : quelle plateforme d'émission/réception des factures électroniques en fonction des besoins de votre entreprise ?

INCLUS DANS LA FORMATION

Des ateliers de groupes, les cas d'usages les plus fréquents impactés par l'arrivée de la facturation électronique, notamment :

- Frais payés des collaborateurs
- Gestion des tickets de péage
- Gestion des notes de restaurants
- Autre demande communiquée par les participants en amont de la formation
- Source : cas d'usages des spécifications externes



SF FORMATIONS | SAS, société par actions simplifiée au capital social de 1 000,00 € |
N° SIRET 892.767.617.00012 | N° de TVA FR70892767617 ·
Certification Qualiopi n° ATA I35 2024 | Enregistré sous le numéro 768 200 998 82
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

Les mises en pratiques incluent la construction d'un plan d'action « **transition vers la facturation électronique** » :

- Choisir 2 actions et préparer leur mise en œuvre au sein de votre entreprise. Vous pourrez ainsi mettre en œuvre ce plan d'action dès la fin de la formation

Méthode d'évaluation

Une grille d'auto-positionnement est à renseigner par l'apprenant en amont et en aval de la formation, permettant d'évaluer la progression sur les différents objectifs de la formation. Cette grille constitue l'évaluation formative du module.

Public concerné

- Comptable
- Acheteur
- Expert-comptable et ses équipes
- Responsable administratif et financier
- Directeur administratif et financier
- Responsable facturation
- Dirigeant de TPE/PME
- Responsable de projet digital/dématerrialisation
- Contrôleur de gestion
- Toute personne impliquée dans le processus de facturation